



LE PROFIL DE BAIGNADE

*Un outil pour prévenir les risques
sanitaires et améliorer la qualité
des eaux de baignade*

Mettre l'eau au cœur de nos priorités



DÉFINITIONS ET ENJEUX DES PROFILS DE BAINNADE

Les profils de baignade permettent d'étudier la vulnérabilité des eaux de baignade et de renforcer les outils de prévention à la disposition des gestionnaires. Ces profils doivent être élaborés depuis 2011, puis régulièrement actualisés, en application de la directive 2006/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006. Les articles L.1332-3 et D.1332-20 du Code de la Santé Publique ont confié la charge d'établir ces profils aux personnes responsables des eaux de baignade, qu'elles soient publiques ou privées.

Objectifs des profils

- Identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs.
- Définir, dans le cas où un risque de pollution est identifié :
 - les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population,
 - les actions visant à supprimer ces sources de pollution.

Quels sont les enjeux pour les communes ?

- **Des enjeux touristiques et économiques**
La garantie de la qualité de l'eau de baignade est un atout touristique que la commune peut cultiver. De plus, elle pourra, éventuellement, viser la labellisation du site de baignade.

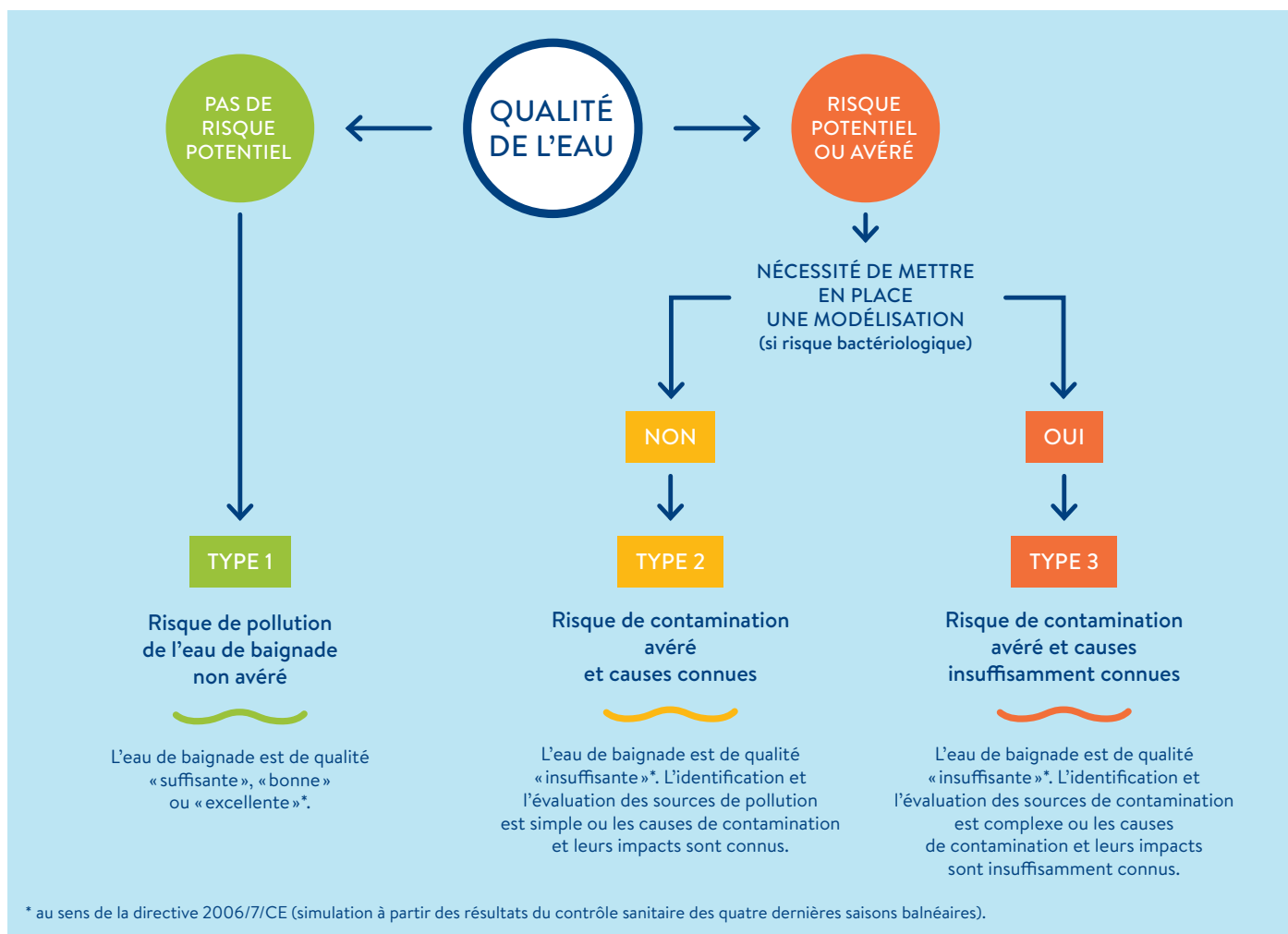
► Un enjeu environnemental

La commune s'inscrit dans une démarche visant à préserver (ou retrouver) le « bon état » des masses d'eau visé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), avec comme échéance l'atteinte du bon état des eaux fixé à 2021.

Quels sont les types de profil ?

Il existe trois types de profil de baignade. Ils diffèrent notamment au niveau de la hiérarchisation des sources de contamination et des plans d'actions à mettre en œuvre.

- **TYPE 1** : Risque de pollution de l'eau de baignade non avéré
- **TYPE 2** : Risque de contamination avéré et causes connues
- **TYPE 3** : Risque de contamination avéré et causes insuffisamment connues



* au sens de la directive 2006/7/CE (simulation à partir des résultats du contrôle sanitaire des quatre dernières saisons balnéaires).



Aigrettes blanches sur l'embouchure de Malmanoury à Kourou (source AT)

MISE EN ŒUVRE ET CONTENUS

La réalisation du profil de baignade se déroule en trois phases :

Phase 1 : un état des lieux établi à partir de la synthèse des données existantes

Contenu

- Description de la zone de baignade
- Synthèse de la qualité de l'eau de baignade
- Description des sources de pollution présentes dans la zone d'étude

Objectif

- Définir le type du profil à envisager

Phase 2 : un diagnostic de la zone d'étude

Contenu

- Analyse et compréhension des pollutions ou des risques de pollution

- Évaluation du potentiel de prolifération des cyanobactéries
- Évaluation du potentiel de prolifération des macroalgues et du phytoplancton

Objectifs

- Hiérarchiser les sources de pollution
- Bâtir un programme de surveillance
- Anticiper les pollutions à court terme

Phase 3 : la définition des mesures de gestion des pollutions ou des risques de pollution

- À court terme (exemple : fermeture préventive de la baignade)
- À long terme (suppression des sources de pollutions principales)

LE CLASSEMENT DES SITES DE BAINNADE EN 2016

EAU DOUCE : 8 sites

DONT

- 1 excellente
- 1 suffisante
- 6 insuffisantes

EAU DE MER : 12 sites

DONT

- 1 excellente
- 4 bonnes
- 2 suffisantes
- 5 insuffisantes

FOCUS

La révision des profils de baignade

Selon l'article D.1332-22 du Code de la Santé Publique, « le profil des eaux de baignade classées, en application de l'article D.1332-27, comme étant de qualité « bonne », « suffisante », ou « insuffisante », doit être révisé régulièrement afin de le mettre à jour » :

- qualité « bonne » : tous les 4 ans
- qualité « suffisante » : tous les 3 ans

- qualité « insuffisante » : tous les 2 ans
- qualité « excellente » : pas de révision mais un réexamen si le classement passe à la qualité « bonne », « suffisante » ou « insuffisante ». Le réexamen doit porter sur tous les éléments du profil.
- mise à jour du profil avant le début de la saison balnéaire suivante en cas de travaux importants.



POUR EN SAVOIR +

www.eauguyane.fr

http://baignades.sante.gouv.fr



L'Office de l'Eau de Guyane, le partenaire technique et financier pour l'élaboration de vos profils de baignade.

**L'OFFICE DE L'EAU DE GUYANE
VOUS PROPOSE DEUX TYPES
D'ACCOMPAGNEMENT :**

- **Un accompagnement financier :**
par l'intermédiaire de l'axe 3 de son programme pluriannuel d'interventions (PPI-OEG) 2014-2020.
- **Un accompagnement technique :**
en étant associé à l'élaboration du cahier des charges et au suivi de l'étude, dont vous assurez la maîtrise d'ouvrage.



VOTRE CONTACT À L'OEG

Myriane INIMOD

Tél. : 0594 30 60 81

Mail : myriane.inimod@office-eauguyane.fr

